



# Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 25 janvier 2024

## DEPARTEMENT

LOT et GARONNE

## ARRONDISSEMENT

NERAC

## CANTON

NERAC

## Nombre de conseillers

en exercice : 29

Présents : 19

Votants : 27

## OBJET :

Compte rendu de Monsieur le Maire au Conseil en vertu de l'article L 2122-22 du C.G.C.T

**N° 001/2024**

L'an deux mille Vingt-et-Quatre, le 25 janvier à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de NERAC était assemblé en session ordinaire, à la Mairie, après convocation légale en date du 19 janvier 2024, sous la présidence de Monsieur Nicolas LACOMBE, Maire.

**Étaient présents :** Monsieur LACOMBE, Maire, Mmes et MM. DUFAU, BUSQUET et GELLY Adjointes au Maire, Mmes et MM. ARNAUNE, DAVID, VICENTE, GOLFIER, BES, IBN-SALAH, SERRES-SOLANO Conseillers Délégués, Mmes et MM. ESSERTEL, MEDECIN, TUFFERY, BERTHOUMIEU, TAROZZI, TESSARIOL, PRADO et GOUJON Conseillers Municipaux.

## Absents excusés :

Monsieur SANCHEZ qui a donné pouvoir à Monsieur GOLFIER.  
Monsieur CASEROTTO qui a donné pouvoir à Monsieur GELLY.  
Monsieur BOZZELLI qui a donné pouvoir à Monsieur DAVID.  
Madame DESSAINTS qui a donné pouvoir à Monsieur ESSERTEL.  
Madame GARBAY qui a donné pouvoir à Madame SERRES-SOLANO.  
Madame VILLEREGNIER qui a donné pouvoir à Monsieur LACOMBE.  
Monsieur DULOARD qui a donné pouvoir à Monsieur TUFFERY.  
Madame FONTANEL qui a donné pouvoir à Madame BUSQUET.  
Monsieur BARRERE.

## Absents non excusés :

Madame GREGOIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil, Madame PRADO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a accepté.

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à chaque Conseiller Municipal.

L'avis de convocation a été affiché conformément à la législation en vigueur. La liste des délibérations de la séance du 21 décembre 2023 a été affichée conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

## RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

Par délibération n°14/2020 du 28 mai 2020, vous avez délégué à Monsieur le Maire un certain nombre de compétences, telles qu'énumérées à l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

L'usage de cette délégation doit faire l'objet d'une information par le Maire lors de la plus proche des séances obligatoires de l'Assemblée Délibérante.

OBJET	DATE DECISION	ATTRIBUTAIRE OU DESTINATAIRE	CODE POSTAL	MONTANT € HT (si utile)
Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation du faux plafond du cinéma Le Margot et la mise aux normes incendie du local archive du 1 <sup>er</sup> étage	05/01/2024	Entreprise Husson-Tarozzi	47 600 (NERAC)	6 657 €
Mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux de rénovation mise en conformité accessibilité et sécurité du Centre Samazeuilh	05/01/2024	Entreprise Marine Merle Architecture	47 600 (NERAC)	7 250 €
Procès-verbal de récolement – Année 2023 – Récolement décennal des collections du château-musée Henri IV	12/01/2024	Néant	Néant	Néant
Achat d'un gilet pare-balles pour un agent de la police municipale – Demande de subvention auprès de l'Etat – FIPD 2024	17/01/2024	Préfecture de Lot-et-Garonne	47 000 (AGEN)	220,12 € (50%)

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

*Certifié conforme et exécutoire  
compte tenu de la réception en Sous-  
préfecture de Nérac le*

*Et de la publication à Nérac le*

*2024*

18/01/2024

Le MAIRE,




Le SECRETAIRE DE SEANCE,